

# ENGAGEMENT DEONTOLOGIQUE

Le présent engagement déontologique est applicable par les consultants-formateurs associés ainsi que les partenaires réguliers ou ponctuels de notre organisme.

**En tant que consultants-formateurs, nos engagements sont les suivants :**

## **Professionalisme**

- Maintien et développement de nos compétences par les recherches que nous menons, la formation, la veille documentaire, les lectures, l'intervision ou la supervision,
- Refus d'une mission si celle-ci n'entre pas dans notre champ de compétences, éventuellement mise en contact avec un autre professionnel susceptible de répondre à la demande.
- Refus d'une mission si celle-ci s'avère avec en contradiction avec notre éthique
- Attitude de réserve vis-à-vis de nos concurrents et confrères

## **Relations avec les clients**

- Respect du métier, des usages, de la culture, du contexte et des contraintes de chaque organisation dans laquelle nous intervenons
- Confidentialité par rapport aux informations communiquées par nos clients ou prospects
- Obligation de mettre en œuvre les moyens et conditions visant l'atteinte des objectifs de la formation ou de l'accompagnement
- Respect des processus d'évaluation mis en place par nos clients donneurs d'ordre
- Interdiction d'exercer tout abus d'influence

## **Relations avec les bénéficiaires des actions de formation et/ou d'accompagnement**

Respect des personnes et de leurs différences

- Attitude positive et constructive vis-à-vis de chaque bénéficiaire
- Absence de relations personnelles de toute nature avec les bénéficiaires en dehors du temps de la formation ou de l'accompagnement

## **Modalités d'intervention et traitement des réclamations**

Le coût et les modalités de nos interventions sont fixés à partir d'une convention de formation (Art. L.6313-1 du Code du travail). Notre organisme de formation est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de nos prestations via l'analyse des évaluations des participants. En cas de réclamation portant sur la pertinence l'action de formation, nous proposons à nos clients soit de refaire toute ou partie de la formation sans contrepartie financière, soit de ne pas facturer l'intervention qui serait jugée insuffisante.

## **Respect du cadre légal et réglementaire**

- Exercice de nos activités dans le respect des lois et règles en vigueur
- Respect de la propriété intellectuelle, demande d'autorisation et citation de sources en cas d'utilisation de travaux d'autres professionnels (auteurs, chercheurs...)

